



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

cyclistes

Question écrite n° 5023

### Texte de la question

M. Jacques Myard attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le nombre croissant de cyclistes qui ne respectent pas les règles de circulation sur la voie publique, notamment en milieu urbain. Franchissement de feux rouges, refus de priorité, ou encore sens interdits sont devenus monnaie courante, mettant gravement en danger la sécurité des cyclistes eux-mêmes ainsi que celle des autres usagers, piétons, et même automobilistes. Cet accroissement des infractions au code de la route est évidemment lié à l'augmentation du nombre d'utilisateurs de deux roues dans les villes, notamment depuis la mise en service de distributeurs de vélos. Or la promotion de ce moyen de transport écologique ne peut se faire sans une véritable discipline et respect des règles de conduite, au risque de voir se multiplier le nombre d'accidents. Trop de cyclistes se croient aujourd'hui affranchis des règles de circulation qu'ils considèrent comme une contrainte exclusivement dévolue aux automobilistes, et un réel sentiment d'impunité semble dominer. Les automobilistes ressentent d'ailleurs comme particulièrement injuste le laxisme envers les deux roues, alors qu'eux-mêmes font l'objet d'une tolérance zéro qui a permis par ailleurs de réduire considérablement le nombre de tués sur les routes. En effet, le code de la route dispose que les mêmes règles de circulation s'appliquent à tous les usagers. Il lui demande en conséquence quelles mesures elle entend prendre afin que les cyclistes respectent les règles du code de la route dans leur intérêt bien compris.

### Texte de la réponse

Le respect des règles du code de la route s'impose à tous les usagers, y compris les cyclistes. Si les mesures prises pour lutter contre l'insécurité routière ont permis d'obtenir d'excellents résultats, les progrès accomplis n'ont pas encore permis de faire baisser l'accidentalité des cyclistes. Le nombre des cyclistes tués sur les routes reste, en effet, sensiblement au même niveau, mais ils sont proportionnellement plus nombreux parmi les victimes d'accidents mortels : 3,30 % en 2004 (173 cyclistes sur 5 232 tués), 3,38 % en 2005 (180 sur 5 318) et 3,84 % en 2006 (181 sur 4 709). L'augmentation du nombre d'usagers de la bicyclette contribue, certes, à expliquer cette évolution, mais le comportement de nombreux cyclistes qui ne respectent pas les règles est également en cause. C'est pourquoi les forces de sécurité ont reçu des instructions pour réprimer les comportements les plus dangereux des cyclistes. Entre janvier et août 2007, 6 311 cyclistes ont ainsi été sanctionnés (circulation en sens interdit, non-respect des feux de signalisation,...) à Paris, contre 2 579 en 2006.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Myard](#)

**Circonscription :** Yvelines (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5023

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 septembre 2007, page 5766

**Réponse publiée le :** 12 février 2008, page 1229